

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 16 mai 2017

À l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

**Concerne** : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser la suppression du garage existant et construire un garage en zone de recul latérale de l'immeuble situé chaussée de Stockel, 85.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord nous tenons à rappeler la situation surprenante de cette régularisation qui concerne la suppression d'un garage inaccessible !

Ensuite, s'il il nous semble cohérent d'accepter la régularisation de la suppression d'un garage qui était apparemment inaccessible, il nous semble bien moins cohérent de permettre la construction d'un nouveau garage et d'une annexe, qui plus est, sur une zone de retrait latérale.

Nous demandons à la Commission de Concertation de garantir un accès à l'arrière du bâtiment via la zone de retrait latéral et de rendre sa fonction première à cette zone, c'est-à-dire une zone visant au développement de la flore, d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur de Wolu-Inter-Quartiers ASBL.